



Les Archers Saintais

M. MASSART Alain

Président des Archers Saintais

☎ : 06 75 05 20 31

✉ : president.archerssaintais@gmail.com

Saintes, le 12 Novembre 2022

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2022

Archères, Archers,

L'assemblée générale de votre club se tiendra le :

Vendredi 02 Décembre 2022 à 18 h 30
Salle des Archers Saintais
31 rue du Cormier

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président
- Rapport du trésorier et vote
- Bilans sportifs de la saison 2021/2022
- Prévisionnel et objectifs pour la saison 2022-2023
- Élection du nouveau secrétaire
- Questions diverses

Les questions diverses ainsi que les vœux et suggestions devront parvenir chez le président par voie postale (adresse ci-dessous) ou par mail au plus tard le **24 Novembre 2022**.

Ce club est le vôtre, il vit grâce à vous et pour vous. Votre présence à cette assemblée est donc très importante et constitue un soutien à ses actions et à son dynamisme.

[Si vous ne pouvez malheureusement pas vous joindre à nous, vous trouverez en page suivante un formulaire de Pouvoir. Utilisez-le, vous pourrez ainsi participer à la vie du club.](#)

Un pot de l'amitié clôturera l'assemblée générale.

Salutations sportives et amicales

Le Président
Alain Massart



Les Archers Saintais

Bon pour pouvoir

Je soussigné :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Numéro de licence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Donne pouvoir à Monsieur ou Madame

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Numéro de licence (de l'archer à qui le pouvoir est donné): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

afin de me représenter, pour apporter ses votes et suggestions lors de l'assemblée générale du club des **Archers Saintais du 02 décembre 2022.**

Fait à : le / /2022

Signature

*NB : un licencié ne peut avoir **qu'un seul** pouvoir. Vérifiez bien que l'archer à qui vous donnez « pouvoir » ne détient pas déjà un pouvoir.*